



Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au représentant de
l'Etat le 07/01/2025 et de sa publication
ou de sa notification le.....

Le Maire

Simon LECLERC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 4 janvier 2025

Nombre effectif	
Légal	39
En exercice	39
Présents	31
Votants	39

Etaient présents :

Simon LECLERC Maire, Philippe EMERAUX Maire délégué, M. ROL, P. BERARD, M. DEMANGEON, JM. ROCHE, C. DAMIANI, JJ. DACUNHA, R. PAUTRAT, A. MARQUES, J. SIMONIN, MF. VALENTIN, M. CHAVAL, MA. HARMAND, C. LAURENT, G. PISANO, D. SEGURA, F. LAMAZE, C. JEANNOEL, C. LEMAIRE, C. GILLET, C. SCHMIEDERER, A. ALBRECHT, H. AURY, A. WEINBISSINGER, D. MONTESINOS, P. COLLE, G. HOCQUARD, JF. MERLIN, F. LOUIS, E. ELHOMSY

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pouvoirs :

JC. ETIENNE donne pouvoir à P. EMERAUX, S. FARNOCCHIA à C. LAURENT, M. FURGAUT à A. MARQUES, M. GAU-CHWALISZEWSKI à M. ROL, S. HARROY à JM. ROCHE, N. LEONARDI à C. DAMIANI, C. LETOURNEUR à G. PISANO, F. SZATKOWSKI à M. DEMANGEON

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire de séance.

N°6

DESIGNATION DES ADJOINTS DE LA COMMUNE DELEGUEE

M. le Maire rappelle que lors de la création du Conseil Communal au sein de la Commune Déléguée, le Conseil Municipal a fixé à DIX le nombre des conseillers municipaux et à DEUX le nombre des adjoints.

Conformément aux règles applicables à la désignation des adjoints au Maire et par analogie, s'agissant des adjoints au Maire de la Commune Déléguée, si cette dernière compte moins de 1 000 habitants, la parité entre adjoints n'est pas obligatoire.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

A l'unanimité, 3 Abstentions (JF. MERLIN / F. LAMAZE / J. SIMONIN),

DESIGNE parmi les conseillers municipaux DEUX adjoints au Maire Délégué à savoir :

- 1^{er} Adjoint : Gilles HOCQUARD
- 2^{ème} Adjoint : Hervé AURY

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

Simon LECLERC.

